Roubaix. Les orateurs, les citoyens Morcau et Lafargue, députés, parleront des prochaines élections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement.

Entrée 0,15 c. pour couvrir les frais.

Une petite fille noyée dans une marmite. — Vendredi, vers 6 heures 1/2 du soir, Mme Desrumaux, qui était dans sa cuisine avec ses enfants, commanda à son garçon d'aller chercher du charbon dans un débarrassoir dont la porte fermait au moyen d'un tourniquet. En rentrant, il laissa cette porte ouverte, et la petite fille Marie, âgée de 15 mois, entra dans la pièce sans qu'on s'en aperçut. Quelques minutes plus tard, la mère allant voir après son enfant, la trouva tombée la tête la première dans une marmite pleine d'eau de lessive. Tous les soins pour la rappeler à la vie furent inutiles : la pauvre petite avait rendu le dernier soupir !

Impossible de décrire la douleur des parents.

Le décès de M. Vienne. — On nous informe que, suivant le désir manifesté par M. Louis Vienne, adjudant retraité des pompiers, le bataillon n'assistera pas aux funérailles.

Une femme grièvement brûlée. — Marie Hovelacque, âgée de 52 ans, femme Steclebout, demeurant à la Blanche-Porte, cour Dewitte, était atteinte d'un érésipèle depuis quelques jours et se trouvait fort affaiblie. Cependant vendredi matin, elle s'était levée, et s'était occupée de sa cuisine.

Vers midi, elle allait tremper la soupe, quand elle fut prise d'un étourdissement subit. Elle porta instinctivement les mains en avant pour se retenir, et accrocha le bord de la marmite bouillante qui se renversa sur elle.

La pauvre femme a d'épouvantables brûlures sur tout le devant du corps. En attendant l'arrivée du médecin M. Brunet, les voisins lui donnèrent les premiers soins. Elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu dans la soirée.

Un grave accident de voiture. — Le cheval de M. J. Honoré, qui n'avait pas travaillé depuis l'incendie de la fabrique, avait été attelé, pour la première fois, jeudi après-midi, et le conducteur devait faire tous ses efforts pour le maintenir à une allure modérée.

Il arrivait vers 2 heures 1/2, en face de la caserne de gendarmerie, rue des Piats, au moment où le fils du gendarme Roclandes Henri, âgé de 5 ans, sortait en courant de la porte cochère. Le domestique avait bien aperçu l'enfant, et il tira de toutes ses forces sur les rênes, sans pouvoir empêcher la bête d'avancer encore de quelques pas. Le pauvre petit, qui s'était jeté dans les jambes du cheval, fut atteint au front d'un coup de pied qui lui fit une large blessure ; et la roue lui passa ensuite sur le talon droit.

M. le docteur Desrumaux fit une suture pour rapprocher les lèvres de la peau du front. Quant au talon, le gonflement n'a pas encore permis de constater s'il y avait fracture ou non.

Le lendemain, l'état de l'enfant paraissait assez satisfaisant. Cependant, dans l'après-midi, il a été pris d'une forte fièvre.

Bien que le domestique ne paraisse pas responsable de l'accident, M. J. Honoré s'est empressé de déclarer qu'il prenait tous les frais à sa charge.

La maraude. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des maraudeurs ont volé pour 10 francs d'oignons à M. Martial Bonte, fermier au Hallot.

Arrestation d'une expulsée. — Catherine Gaburin, âgée de 26 ans, avait été expulsée dernièrement, et s'était fixée à Mont-à-Leux. De temps en temps elle passait la frontière, et elle a été arrêtée mercredi, rue de l'Union, par ordre du Parquet, au domicile d'une personne à qui elle rendait visite !

Roncq. — *Les conséquences de l'ivrognerie.* — Jeudi vers 8 h. 1/2 du soir, un sieur Kiep, ouvrier de ferme, se présentait en état d'ivresse au cabaret du Sceau, route de Neuville, comme on lui refusait à boire il s'en prit aux consommateurs les accablant d'injures. Une querelle survint ; un nommé Miesplaert, tisserand, âgé de 25 ans, sous l'effet de la boisson, se trouvant offensé assomma Kiep d'un violent coup de bâton plombé.

Devant le sang qui sortait en abondance de la blessure on courut à la recherche du docteur Galisaux qui opéra un premier pansement et le fit reconduire à son domicile. L'état de la victime est, ce matin, aussi satisfaisant que possible et la gendarmerie d'Halluin, prévenue, a ouvert une enquête afin d'établir les responsabilités.

Linselles. — *Retrouvé noyé.* — Nous avons relaté la disparition d'un jeune homme de 18 ans, Albert Dumont. Le malheureux pour ne pas encourir les reproches de ses parents par suite du renvoi pour motif futil, de l'établissement où il était ouvrier, avait quitté Linselles. Son cadavre vient d'être trouvé dans le canal qui passe à Leers (Belgique). Des frondeurs du passage sur les bords du canal, apercevant un corps flottant à la surface de l'eau, l'amenèrent sur la rive et prévinrent les autorités locales.

On trouva sur lui un livret d'ouvrier que l'eau n'avait pas détérioré, une montre et chaîne et un porte-monnaie contenant 65 centimes. Un exprès fut dépêché au maire de Linselles qui informa la famille.

— Un incident a jeté un certain froid dans la fête que la municipalité avait organisée pour le 14 juillet.

Nous n'en parlerions pas sans les commentaires qu'il a soulevés.

Après avoir parcouru vers cinq heures les différents quartiers de la commune, la musique municipale et les pompiers ont procédé à un tir, puis la musique s'est fait entendre sur la place en commençant par la *Marseillaise*.

Quelques jeunes gens ont alors poussé les cris de : « A bas la calotte ».

Neuville-en-Ferrain. — *La fête du 14 juillet.* — Le programme des réjouissances dressé par les soins de la commission des fêtes a été parfaitement rempli à la satisfaction générale. Après la distribution des secours aux indigents a eu lieu sur la place le grand concours de pinsons au milieu d'une affluence considérable d'amateurs fort nombreux en cette région.

A 3 h. 1/2, le cortège a été fort brillant et la musique municipale s'est surpassée par ses marches pleines d'entrain. Le carrousel d'essai à l'estaminet de la « Baguette » a attiré, à 5 heures, un grand nombre de coureurs et de curieux.

Le concert organisé par la musique municipale a été vivement applaudi et le clou de la soirée, les nombreuses projections lumineuses faites en pleine place publique et dirigées par le sympathique directeur de l'école communale qui les a inaugurés pour propager par la vue l'enseignement de l'histoire et la géographie à ses élèves, a soulevé des applaudissements cathousiastes. En un mot fête parfaitement réussie.

LILLE

Apoplexie foudroyante. — M. Lefebvre-Loridan, négociant rue Jean-Sans-Peur, 35, se trouvant jeudi, vers cinq heures de l'après-midi, au Nouveau-Cercle du boulevard de la Liberté, a été pris d'une attaque d'apoplexie.

Transporté aussitôt chez lui, il a succombé environ une heure après sans avoir repris connaissance.

Manœuvres de garnison. — Des manœuvres de garnison doivent avoir lieu sous la direction de M. le général Chauvenet, le 24 et le 27 juillet. La route de Lille à Tournai sera prise comme base des opérations. Le 16e bataillon de chasseurs, le 43e régiment d'infanterie et un escadron et demi du 12e chasseurs y prendront part.

Un vol de 1.200 francs à Lille. — Jeudi après-midi, un vol de 1.200 francs a été commis au préjudice des époux Duthilleul, rentiers, rue Neuve-des-Meuniers à Lille. C'est entre quatre heures et demie et cinq heures un quart que le vol a été commis. La police recherche activement les coupables.

Tentative de suicide d'un Roubaisien au cimetière du sud à Lille. — Vendredi, vers cinq heures du soir, un nommé Charles Doby, apprêteur, demeurant à Roubaix, 38, rue du Progrès, entrait au cimetière du Sud et s'agenouillait sur la tombe de sa femme, morte le 14 mai 1892.

Tout à coup, tirant un revolver de sa poche, il appuya l'extrémité du canon contre sa poitrine et fit feu.

On s'empressa autour de lui, et M. le docteur Dhaine constata une blessure au sein gauche; il fit transporter le blessé à l'hôpital Sainte-Eugénie.

Le désespoir est la véritable cause de ce suicide. Malgré la gravité de la blessure, on espère le sauver.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — La musique municipale, exécutera sur la place Thiers, le dimanche 17 juillet 1892, à 5 h. du soir les morceaux suivants : 1. *Matinal*, Allegro, X.; 2. Ouverture du *Barbier de Séville*, Rossini ; 3. *Menuet Original*, Casquil ; 4. *Souvenir d'Alsace*, fantaisie variée soliste : M. Mager, sous-chef, J. Leloup; 5. Fantaisie sur *Mario Vesconti*, Petrella : 6. *Les Bords de l'Isère*, valse A. Grisey, Des chaises seront mises à la disposition du public.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 15 juillet.* — VOL DE LAINE. — On sait que deux femmes du tissage Gratry avaient été impliquées dans un vol de laine qui avait été découvert dans des circonstances particulières : d'abord leurs maris avaient été aussi poursuivis comme complices, mais elles seules sont traduites devant les juges : Hortense Parez et Marie Vandemoortele. Elles sont condamnées chacune à un mois d'emprisonnement mais avec application de la loi Bérenger.

DEUX GAMINS, l'un de quinze, l'autre de douze ans, Gustave Devos et Georges Brutois, avaient à Roubaix fait main basse sur des jouets et des sucreries dans divers magasins et notamment au Bazar universel : pris en flagrant délit dans ce dernier établissement, ils avouèrent d'autres larcins. Ils sont envoyés tous deux pour un an dans une maison de correction.

UN MARCHAND DE BEURRE du Crétinier, à Roubaix, avait été victime dans la nuit, d'un vol de jambons. Un ami du nommé Nollet lui avait assuré que l'auteur de ce vol n'était autre qu'un voisin appelé François Deffrennes, qui aurait porté des marchandises chez un camarade au Ballon.

M. Vanderleghem porta plainte et c'est ainsi que Deffrenne comparait devant le tribunal. Il nie formellement : il est décidé que Nollet sera appelé pour donner aux juges des explications. La cause à huitaine.

UN RÉCIDIVISTE. — Un voisin du nom de Louis Lesquilier avait, à Roubaix, profité de l'absence d'une voisine qui avait laissé sa porte ouverte, pour pénétrer chez elle et enlever des vêtements d'une valeur d'au moins soixante dix francs.

Comme des habitants du quartier l'avaient aperçu au moment où il était dans la chambre, il ne pouvait opposer de dénégations. Aussi est-il traduit devant les juges correctionnels, à qui il se présente avec un casier des plus chargés : il est même passible de la relégation en raison du nombre de ses condamnations. Le tribunal lui infligeant une année d'emprisonnement et prononce contre lui la peine de la relégation.

AFFAIRES DE MŒURS. — Cinq délits d'outrage public à la pudeur sont jugées à huis-clos à la fin de l'audience. Nous en signalons trois qui intéressent particulièrement Roubaix et Tourcoing.

I. — Un maréchal-ferrant, à Mouveaux, Van Niceray est inculpé d'avoir commis plusieurs actes indécents en présence de quelques personnes et à sept reprises différentes.

II. — A Roubaix, un homme déjà d'un certain âge, François Valour aurait été fort incommodant avec une fillette qu'une voisine l'avait prié de surveiller.

III. — Une scène qui s'est passée à l'intérieur d'un fiacre, rue de l'Epeule à Roubaix, ainsi que nous l'avons relaté la semaine dernière avait d'abord abouti à la condamnation d'une fille aujourd'hui incarcérée. Le cocher Frédéric Dekunysch est à son tour poursuivi.

Valour, 3 mois, 16 francs, loi Bérenger : Van Méraghe 6 mois ; Dekuissche, 15 jours, loi Bérenger : tous les trois pour affaire de mœurs.

Me CONFORME.

PETITE CORRESPONDANCE

H. B., Roubaix. — Présentez-vous au bureau de recrutement, à Lille, place aux Bleuets, 23, munit des pièces nécessaires pour contracter un engagement volontaire.

NORD

Le congrès international des verriers à Fourmies. — Le congrès international des verriers a été ouvert à Fourmies le 14 juillet à neuf heures du matin. 51 délégués étaient présents, dont deux Anglais et un Allemand.

Dans l'après midi, il y a eu une manifestation au cimetière. Deux couronnes ont été déposées sur les tombes des victimes du fer mai, l'une au nom de la fédération nationale des verriers, l'autre au nom du syndicat des verriers. Plusieurs discours ont été prononcés. Le congrès a repris ses travaux, qui dureront quatre jours. La classe ouvrière s'est abstenue cette année de part à la fête du 14 juillet.

Nominations ecclésiastiques.— M. Deltombe, curé de Valenciennes (faubourg Notre-Dame), est nommé curé de Baisieux Saint-Jean-Baptiste, en remplacement de M. Dewez, démissionnaire pour raison de santé ; M. Buzin, vicaire à Vieux-Condé, est nommé procuré de la Grou ; M. Trognon, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Vieux Condé.

Le R. P. Catillon. — On annonce la mort du P. P. Catillon, de la Compagnie de Jésus, décédé à Douai dans sa soixante-dixième année.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 15 juillet.* — Richard Fourdrinoies, rue Saint-Joseph, 2. — Marie Blanquart, et Elise Blanquart, jumelles, rue Beaumont, cité Lorédant, 3. — Victor Beaumont, rue Cheron, 3. — Philomène Nys, rue du Tilleul, 359. — Henri Dubar, rue Buffon, cour Wattel, 5. — Marthe Deprinet, rue de Lille, 102. — Léonie Broget, rue de Menin, maisons Bery, 8. — Marie Hoareman, rue Pierre-Caer, vallée Debuquoy, 6. — Fernande Balcaen, boulevard de Metz, cour Vanwelden, 3. — Florentine Bauquez, rue de Monge, dans une voiture. — Emile Dépreux, rue de Pavai, 94.

Déclarations de décès du 15 juillet. — Albert Devuyst, 2 ans 17 jours, rue de Jemmapes, cour Scouens, 8. — Marie Morel, 59 ans, Hôtel-Dieu. — Georges Mordain, 19 mois 10 jours, rue des Longues-Haies, cour Grau, 2. — Alphonse Laurent, 3 mois 17 jours, rue Tiedie, 30. — Adrienne Denecker, 1 an 8 mois 14 jours, rue de l'Hippodrome, 131. — Louis Debos, 5 mois, rue du Galvani, 18. — Georges Vandenbrouck, 2 ans 2 mois 15 jours, rue Daillet, 19. — Paul Desbonnet, 3 ans 2 mois 3 jours, rue de Choisel, 18. — Henri Schramme, 43 ans 5 mois, Hôtel-Dieu. — Adelbert Dolyn, 1 an 8 mois 15 jours, Hôtel-Dieu. — Henri Viacne, 5 ans 20 jours, rue d'Estaing, cour Dupont.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 14 juillet.* — Hilaire Flamaeng, rue du Caire — Joseph Tiberghien, rue de Paris. — Fidèle Catteau, rue Saint-Pierre. — Camille Parmentier, rue du Calvaire. — Gaston Christory, rue Etienne Motte. — Julien Bouche, rue de la Lutte. — Jules Bouqline, rue de la Blanche-Porte. — Marie Lasalle, rue Claire Lemettre. — Arthur Desplechin, rue des Carliers. — Jules Defrenne, rue de la Lutte. — Danielle Legis, rue de Menin. — Madeleine Fermaut, rue du Château. — Paul Eyn, rue du Casino. — Arthur Leman, rue de la Croix-Rouge. — Edouard Vilinck, rue de la Belle-Vue. — *Déclarations de décès du 14 juillet.* — Jean-Louis Delepierre, 30 ans, débouvreur, rue de la Pierre-Bleue. — Marie Massens, 74 ans, sans profession, rue Verte. — Edouard Mortier, 4 mois, rue Delhaye. — Flore Graye, rue du Touquet. — Jeanne Casaert, 2 ans, rue Chêne-Houpline. — Maria Deberghe, 34 ans, sans profession, rue du Brun-Pain. — *Du 15.* — Felix Maert, 1 mois, rue Gauli. — Philomène Ségard, 4 ans, rue du Flacon. — Georges Naessens, 1 an, rue Masquelier. — Maria Decoene, 1 mois, rue d'Alsace. — Louis Lefebvre, 67 ans, jardinier, rue Jeanne Legrand.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 7 au 14 juillet.* — Alphonse Hollemaert, Brend. — Philomène Herminet, rue du Général Négrier. — Henri Dupraetere, Touquet. — Arthur Leplat, Crétinier. — Charles-Louis Verbecke, Crétinier. — Désiré Defruytier, Laboureur. — Maurice Reitremieux, Nouveau-Monde. — Marie Leclercq, rue Saint-Joseph. — Elise Bacquaert, rue du Bureau. — *Publications de mariage du 14 juillet.*—Gustave Beyeer, 25 ans, débouvreur, et Elise Codron, 23 ans, ouvrageuse. — Gustave Nys, 25 ans, tisserand, et Sidonie Deslemes, 25 ans, tisserand. — Henri Verdet, 32 ans, savonnier, et Juliette Grapin, 27 ans, rattacheuse. — *Déclarations de décès du 7 au 14 juillet.* — Arthur Roger, 2 mois 1/2, Hannetaire. — Aurore Lagache, 3 mois 1/2, Marlière. — Charles Prouvoi, 8 semaines, Houzardre. — Jules Corail, 5 mois, Crétinier. — Louis Leplat, 42 ans 9 mois, tondeur, rue Royale. — Raoul Gautier, 19 mois, Sapin-Vert. — Regine Fauvel, 73 ans 1 mois, ménagère, Beaulieu. — Alphonse Bewacle, 5 ans 7 mois, Plouys. — Adolphe Delcambre, 74 ans, sans profession, Place.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 12 au 15 juillet.* — Céline Lamaire, rue du Molinel. — Marie Delobel, au Mont. — Polydore David, rue Saint-Sylvestre. — Silvie Dubar, au Soleil. — Camille Vankeerskiick, au Mont. — *Publications de mariages.* — Henri Becquart, 35 ans, charpentier, à Menin, et Leonie Denorme, 30 ans, tisserande, à Halluin. — *Déclarations de décès du 12 au 15 juillet.* — Noppe, mort-né, rue Saint-Denis. — Charles Deceuninck, 69 ans, retraité, rue du Molinel.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 12 au 15 juillet.* — Louis-Marie Desmet, aux Chats-Huants. — Elodie-Louise Ingels, rue de la Latte. — *Déclarations de décès du 12 au 15 juillet.* — Robert-Jean-Baptiste Schweyer, 1 an 5 mois, au Faubourg.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEVEUGLE-HERTELET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Germaine LEVEUGLE, décédée à Mouveaux, le 14 juillet 1892, à l'âge de 4 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 17 courant, à 3 heures, en l'église de Mouveaux. L'assemblée à la maison mortuaire, chez Mme veuve Lepers, près du Beau Bouquet.

Les amis et connaissances de la famille HARINKOUCK-FRY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Armand-François-Joseph HARINKOUCK, chevalier de la Légion d'Honneur, membre du Conseil supérieur de l'Ecole nationale des arts industriels, vice-président de la Fédération de tir du Nord, né à Tourcoing, le 18 janvier 1821, décédé accidentellement à St-Gervais, le 12 juillet 1892, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 17 courant, à 8 heures, aux Vêpres qui seront chantées le même jour, à 6 h., et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 18 dudit mois, à 10 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée rue de la Fosse-aux-Chênes, 37.

BELGIQUE

UN INFANTICIDE A DOTTIGNIES

QUATRE ARRESTATIONS

Mardi, dans l'après-midi, quelques femmes de Saint-Léger, passant le long des rives du canal, aperçurent — grâce à la grande clarté de l'eau — une boîte d'assez grandes dimensions à environ deux mètres du bord. A la fois surprises et inquiètes par cette découverte, les promeneuses en firent part à un cabaretier des environs, M. Deroubaix.

Celui-ci parvint sans peine à attirer à lui le singulier colis et l'ouvrit, mais recula épouvanté : la boîte ayant contenu du bleu servait de cercueil à un nouveau-né. Une pierre lui était attachée au cou avec une ficelle. La gendarmerie de Pecq prévenue immédiatement ouvrit une enquête et les brigades des communes avoisinantes furent averties.

La rumeur publique accusa bientôt une jeune fille de Dottignies, Mlle Marie Dumortier, âgée de 20 ans, d'être l'auteur de ce crime.

Les agents en référèrent au parquet de Courtrai. Jeudi soir à 8 heures, celui-ci, représenté par M. Huyttens de Terbecq, procureur du Roi et Dujardin, juge d'instruction, descendait à Dottignies, et se rendait directement chez Mlle Dumortier, qui habite avec sa sœur aînée Clémence, âgée de 28 ans, rue de Mouscron où toutes deux tiennent un petit commerce de détail.

Avec elles habite un jeune homme de 24 ans, déserteur français, A. Delourme, n'ayant pas de profession, mais dirigeant le commerce de charbons des demoiselles Dumortier. Delourme était l'ami intime de Mlle Clémence. L'interrogatoire auquel furent soumises toutes ces personnes dura jusqu'après minuit et eut pour résultat l'arrestation de Mlle Marie Dumortier qui, cependant, niait toute culpabilité. Elle fut, le même soir, dirigée sur la maison d'arrêt de Courtrai.

Vendredi, le Parquet de Courtrai revenait à Dottignies, et continuait son enquête. Celle-ci a été des plus laborieuses, des plus difficiles. Jusque 8 heures 1/2 du soir, les deux inculpés, Marie Dumortier et Delourme, mièrent avec une énergie extraordinaire. Cependant, poussée à bout, Clémence, au moment de monter dans la voiture qui devait la mener à Courtrai, rêvait sur ses déclarations précédentes et avoua tout ce que l'on voulait, donnant les moindres renseignements, et engageant même son... ami Delourme à tout raconter.

L'événement se produisit dans la nuit de jeudi à vendredi. Une femme de réputation détestable, Mme Deroef, était chargée moyennant 50 fr. de consommer le crime et l'avait même provoqué par ses mauvais conseils.

Pour ne pas donner l'éveil, l'horrible mégère aurait étouffé le pauvre petit être avec un drap.

En impliquant ensuite le malheureux jeune homme dans la boîte dont nous parlons au commencement, la femme Deroef eut passé autour du cou une corde à laquelle était attachée une brique de plus d'un kilog. Ceci fait, elle s'empara du... colis et, accompagnée de Clémence Dumortier et de A. Delourme, elle se rendit à Saint-Léger, soit à 25 minutes de sa demeure, et le jeta dans le canal. Délit horrible : sur la route l'enfant ne cessait de geindre !

A la suite de ces révélations l'instruction recommença. On sait bien on pense, la confrontation qui eût lieu entre les deux femmes fut des plus dramatiques; la femme Deroef, ne voulut rien entendre, dès le début; mais bientôt changeant de tactique, elle accusa A. Delourme d'avoir lui-même commis le crime.

A 11 heures 1/4, l'instruction préliminaire était close, et les trois inculpés étaient dirigés sur Courtrai.

Ce dramatique événement a produit à Dottignies une émotion profonde; plus de 600 personnes suivaient anxieusement les péripéties de l'instruction.

La fermeté de Deroef, nous l'avons dit plus haut, a très mauvaise réputation; depuis de longues années, elle est soupçonnée de se livrer à ce genre de manœuvre, mais on n'était pas parvenu jusqu'ici à la trouver en défaut.

Mouscron. — *Encore et toujours les voleurs.* — Décidément ceux-ci sont d'une audace qui déconcerte. La nuit de mercredi à jeudi c'est « Le Coqué » qui a été le théâtre de leurs exploits. Ces hardis malfaiteurs se sont introduits chez Mme veuve Davillier, tenancière de l'estaminet bien connu « Au Cuirassier », par la trappe de la cave, donnant sur la rue — trappe servant à la descente des tonneaux de bière. Pour prendre ce chemin, les noctambules avaient dû couper une chaîne de sûreté de deux pouces d'épaisseur et attacher cette trappe au mur de la cave.

Une fois dans la place, les voleurs se sont emparés de deux fromages de Hollande, d'un pot de beurre, et après avoir réparé leurs forces en buvant quelques bouteilles de vin, s'en sont allés le plus tranquillement du monde.

Dans un puits. — Un accident dont les suites fort heureusement ne seront pas mortelles, est arrivé hier à un ouvrier maçon nommé E. Masquelie, Mme Vve Callens, couturière rue de Courtrai, a dans la cour de sa maison un puits qui devait être curé. Elle avait chargé de ce travail un entrepreneur, M. J. Darsin. Celui-ci depuis deux jours avait fait découvrir le puits, profond d'environ 28 mètres, afin de faire le travail. Hier, il était midi, le fait en fond au fond du puits, Masquelie, il a descendu une chaudelle qui y brûla. Rien ne s'opposait donc à la descente de l'ouvrier. Bientôt ce dernier était descendu dans le puits aux moyens d'un treuil.

A peine était-il au fond de deux minutes qu'il chancela et poussa un faible cri d'appel. Immédiatement on le remonta: Masquelie était inanimé. Aussitôt on lui donna les premiers soins, en attendant l'arrivée de M. le docteur Crombecke que l'on avait envoyé chercher. Celui-ci arriva en toute hâte, et, après une demi-heure d'efforts énergiques parvint à ranimer le malheureux ouvrier, qui quelques instants plus, et la mort eût fait son œuvre. Masquelie fut reconduit à son domicile, 1 jour de repos, suffira à son complet rétablissement.

Relleghem. — *Une grave affaire de mœurs* qui se serait passée dimanche dernier est instruite par la gendarmerie de Mouscron.

Le coupable est un nommé H..., âgé de 21 ans ; sa victime est une petite fille de moins de 14 ans. Le parquet, saisi de l'affaire, est attendu à tout moment.

Bruxelles. — Un groupe de jeunes avocats catholiques a proposé au parti ouvrier d'organiser dans le pays une campagne active en faveur du suffrage universel. On dit que le parti ouvrier accepterait.

— Une proposition tendant à établir en 1895 une exposition internationale à Bruxelles a été déposée entre les mains du bourgmestre qui l'a, paraît-il, fort bien accueillie.

A la Chambre, M. Janssen a déclaré que lui et ses amis étaient d'avis de déposer la semaine prochaine une proposition en faveur du suffrage universel.

Liège. — La police aurait découvert les auteurs de l'explosion de dynamite qui a eu lieu l'an dernier chez un ingénieur de la rue Augustin. Plusieurs seraient parmi les anarchistes arrêtés.

La révision à la Chambre. — *Séance du 16 juillet.* — La séance est ouverte à deux heures 1/2.

Sont nommés secrétaires MM. Anspach-Puissant et de Sadeleer.

Après la nomination des secrétaires, le doyen d'âge cède sa place à M. De Lantsheere.

Voici le discours de M. le Président :

« Lorsque vous me fîtes l'honneur de m'appeler pour la première fois à la présidence de cette Chambre, je vous déclarai que le président ne devait appartenir à aucun parti.

Aujourd'hui que vous me faites l'honneur de me désigner à la présidence, je répète cette même déclaration et vous remercie de la confiance que vous me témoignez, confiance d'autant plus grande que nos délibérations sont plus importantes.

Les Chambres précédentes avaient compris la nécessité de la revision : apportons à cette œuvre si grande, l'esprit qui animait nos pères en 1830, esprit de liberté, d'ordre, d'amour généreux de la patrie.

Nous aurons ainsi dans l'histoire l'honneur d'avoir fortifié nos institutions. Je prie Dieu qu'il éclaire nos intelligences.

Le président remercie ensuite le doyen d'âge et les membres du bureau provisoire.

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. le président invite les membres à fêter les fêtes nationales. Ensuite il propose d'envoyer une lettre de condoléances à la famille de M. Tesch, décédé depuis la dernière réunion. (Adopté).

Le second point à l'ordre du jour est la nomination d'une commission permanente.

Le président propose de maintenir les commissions de la session précédente sauf à les compléter, s'il y a lieu.

M. Beernaert prononce alors un discours.

L'orateur déclare que la Chambre a à voir s'il y a lieu de réviser et comment. Je propose, dit-il, la nomination d'une commission choisie dans les deux Chambres, composée de 20 membres comprenant des représentants des deux partis qui désigneraient directement leurs mandataires.

Cette commission ferait rapport à la Chambre après les vacances.

M. Frère-Orban. — Le gouvernement a décidé qu'il y a lieu à réviser; il a pris lui-même l'initiative d'une série de modifications; il doit donc savoir s'il y a lieu de réviser et ce qu'il faut mettre à la place.

Le gouvernement abdique entre les mains d'une commission chargée de rechercher les moyens et les formules de révision.

On n'aboutira pas par ce procédé. D'ailleurs ces questions ont été discutées en section centrale sans abontir.

Il serait plus simple de réimprimer le rapport, puisque toutes les questions ont été discutées.

La seule marche rationnelle, c'est que le gouvernement propose lui-même comment il veut reviser.

Le gouvernement doit chercher à démêler s'il pourrait rallier les suffrages des deux partis patriotiquement. Mais, raisonnablement, il ne peut pas se dérober : le gouvernement a proposé la revision, il doit en avoir la solution.

M. Beernaert. — Nous voulons donner une marque de déférence envers les Chambres et on nous accuse de déserter notre devoir.

Ce sont les Chambres et non le gouvernement qui sont saisies de la revision! il s'agit, non de faire échec au gouvernement, mais de réaliser la revision.

Nos vues sont connues mais les vôtres ne le sont pas.

M. Bara déclare que la gauche ne peut s'entendre avec un ministère qui a usé de toutes les violences. (Rires à droite.)

D'ailleurs, dit-il, la proposition de M. Beernaert ne se justifie pas; les Chambres ne peuvent délibérer que sur des propositions de loi et puis, en proposant la nomination d'une commission, le gouvernement voudrait faire la revision à huis-clos, à l'exclusion de la presse et de l'opinion publique. (Protestation à droite.)

M. Woeste prend la parole : il dit que M. Bara a retardé la revision.

La commission, ajoute M. Woeste, n'excluerait ni le contrôle de l'opinion publique, ni la liberté de la Chambre, l'article l'article 131 de la Constitution stipulant la procédure révisionniste indique la commission proposée par M. Beernaert comme la voie à suivre.

OSTENDE. — Grand Hôtel Léopold II, rue de Flandre, 8, près la digue. Recommandé. Lumière électrique. Omnibus gare. — Le *Journal de Roubaix* se trouve dans l'établissement. 63084-31155

CONCOURS DE MARCHE

Voici le résultat du concours de marche, entre Roubaix et Tournai, organisé par M. Delobel, rue de l'Ommelet.

Le départ a eu lieu à 5 heures 1/2 le matin, les lauréats sont les suivants : 1re prime, 25 francs (espèce), M. Oscar Delnatte, arrivé à 10 heures 46 minutes ; 2e prime, 17 francs (espèce), M. Eugène Paeshuys arrivé à 10 h. 47 m. ; 3e prime, une montre remontoire, M. Albert Debruyker arrivé à 10 h. 24.

4e prime, un vide-poche, M. Adolphe Dorpe, arrivé à 10 h. 39; 5e prime, deux douzaines savons du Congo, M. Adolphe Mees, arrivé à 11 h. 13; 6e prime, une bouteille de vin blanc, M. Arthur Schiettecatte, arrivé à 11 h. 15; 7e prime, une bouteille de vin blanc, M. Arthur Rose, arrivé à 11 h. 17.

Le comité organisateur remercie chaleureusement Messieurs les donateurs qui sont venus en aide pour le concours.

Une entente avec plusieurs amateurs de marche de Tourcoing a eu lieu et il a été décidé qu'un autre concours de marche aurait lieu le dimanche 7 août prochain, fête des fabricants, au même local chez M. Delobel, 129, rue de l'Ommelet à « l'Anguille d'Or ». Les mises seront de deux francs et elles formeront les prix. On peut se faire inscrire à partir de ce jour au dit local. On recevra les dons que les personnes généreuses pourraient envoyer.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Fédération colombophile roubaisienne. — Dimanche 17 juillet concours de St-Just (1/2 f.) 150 francs prix d'honneur; organisé par la Fédération roubaisienne au siège de la société « l'Hirondelle » établie chez M. J.-B. Duquennoy, cafetier, rues Watt et de Croix quartier du fort Sirou; mise en paniers samedi 16 juillet de 3 heures à 7 heures du soir. Poules à 0.25 et 0.50, 1, 2, 3 et 5 francs; mise 1 franc 50 par pigeon dont 1 franc pour prix selon le règlement de la fédération et 50 centimes pour frais. L'immense succès obtenu par le grand concours national roubaisien fait espérer que les amateurs prendront part à ce concours avec acharnement.

AVIS. — La commission invite les amateurs à venir s'inscrire le bon se hâte afin d'éviter l'encombrement de la dernière heure.

La distribution des prix du grand concours national roubaisien du 14 juillet, se fera le dimanche 24 juillet à 3 heures précises du soir au siège de la fédération.

Les réclamations seront valables jusqu'au dimanche 17 juillet à 9 heures du soir.

Les pigeons ne peuvent partiquer qu'à un seul prix d'honneur. Mise 4.55 par pigeons, poules facultatives de 1, 2, 3 et 5 fr. Un magnifique régulateur sera joué par poule facultatives à raison de 0.25 c par pigeon à la première série de deux pigeons non désignés mais volant au même pigeonnier. Mise en paniers le dimanche 7 août de 4 à 6 heures 1/2 du soir.

— Voici le résultat du concours sur Chantilly qui a eu lieu le jeudi 14 juillet au siège de la société « l'Epervier, établie chez M. Jean-Louis Leman, rue de la Croix-Rouge, 30. 400 francs prix d'honneur. Lâcher 43 paniers à une heure, vent ouest, le convoyeur était M. Vierlinck.

1er prix Descamps, 2e Decouvelaere, 3e Werryles, 4e Desmarque, 5e Her Julien, 6e Hornard, 7e Marteus, 8e Recey, 9e Broutin, 10e Desrumeaux, 11e Floris, 12e Jean-Louis Leman, 13e Dumoulin, 14e Hslbeck, 15e et 16e Jean-Baptiste Six, 17e Louis Prouvost, 18e Bibeck, 19e Bouloigne, 20e Gilles, 21e Millescamps 22e Delnatte, 23e Nassens, 24e Jean-Louis Leman.

25e prix Parmentier, 26e Jules Six, 27e Lorez, 28e Deschemackère, 29e Bolin, 30e Jules Six, 31e Jean-Baptiste Six, 32e Lerouge, 33e Deconnekère. Reliquat de poules à 5 francs hors concours Nassens, 6e série Deschemackère à 4 h. 31.

Le premier pigeon a été constaté à 4 h. 15 avec une vitesse de 1703 m 87 à la minute. Le dernier à 4 h 30 avec une vitesse de 1775 m 35 à la minute.

TOURCOING. — La société colombophile « Union et liberté » établie chez M. Alfred Bolin à l'ancien Petit-Château, rue du Moulin Fagot, a l'honneur d'informer les amateurs colombophiles, situés dans un rayon de 6 kilomètres qu'elle donnera un grand concours sur Saint-Just le dimanche 24 juillet. 400 francs prix d'honneur répartis comme suit : 6 prix de 40 francs aux 6 premières séries de 2 pigeons non désignés, 8 prix de 5 francs aux 8 premiers pigeons constatés. Chaque pigeon ne pourra obtenir qu'un seul prix d'honneur. La mise sera de 1 fr. 55 par pigeon dont 1 franc pour prix et 55 centimes pour frais. Poules facultatives à 1, 2, 3 5 et 10 francs. La mise en paniers aura lieu le samedi 23 juillet de 4 à 6 heures et demie du soir. Un joli régulateur sera joué à raison de 25 centimes par pigeon à la première série de 2 pigeons non désignés.

JEUX DE BOULES A LA PLATINE

TOURCOING. — M. Constant Vandesleene, cabaretier au Pont d'Arcole rue de Roubaix, informe les amateurs qu'il fera boulder des jambons à la platine le dimanche 24 juillet; la mise sera de 0.40. On ne pourra prendre que 5 mises.

— Dimanche 17 juillet aura lieu un jeu de boule à la platine pour des jambons chez M. Henri Leuridan, cabaretier à la Ruche d'Or rue des Cinq Voies. 100; la mise sera de 0.40. On ne pourra prendre que 5 mises.

— Dimanche 17 juillet aura lieu un grand jeu de boule à la platine chez M. Carlos Gossart, cabaretier rue des Carliers. 122. 100 francs de prix répartis comme suit : 1er prix, 30 francs, 2e 25 fr., 3e 20 fr. 4e 15 fr., 5e 10 fr. La bouloire étant couverte, rien n'empêchera le jeu d'avoir lieu.

NOTES DE LA MÉNAGÈRE

MENU DU DIMANCHE 17 JUILLET

POTAGE A LA TOMATE
BIFTECKS CRESSON
PIGEONS RÔTIS
PETITS POIS AU BEURRE
SALADE
GELÉE AUX FRAMBOISES
DESSER